

MPHEC

Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM

Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes



**RAPPORT ANNUEL
2002-2003**

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

MISSION DE LA CESPМ

En tant qu'organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes qui donne des conseils aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaires dans les Maritimes, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes :

**Aide les établissements et les gouvernements à offrir le meilleur environnement
d'apprentissage postsecondaire possible
qui reflète les valeurs suivantes :**

- | | | |
|---|--|---|
| C | Qualité : l'amélioration continue de la qualité des programmes, des pratiques et de l'enseignement dans les établissements | entre les apprenants, le marché du travail et la collectivité |
| C | Accessibilité : des programmes, des modes de prestation des programmes ainsi que des services de soutien qui optimisent la disponibilité de l'enseignement postsecondaire | C Obligation redditionnelle : des preuves à l'appui de la valeur, de la durabilité et de l'efficacité par rapport aux coûts d'investissement des fonds publics et de ceux de l'apprenant |
| C | Mobilité : la transférabilité de l'apprentissage et des crédits à la grandeur du réseau d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes | C Avancement des connaissances et recherche : engagement à l'égard de la recherche des connaissances |
| C | Pertinence : une interaction efficace et réactive | |
-

Pour obtenir d'autres exemplaires du rapport annuel, s'adresser à la :

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes
401-82, rue Westmorland
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
CANADA

(506) 453-2844

Pour en savoir davantage sur la CESPM et ses activités, veuillez visiter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <http://www.cespm.ca>

ISSN 0318-8612

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Le 30 septembre 2003

Le président
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique
C.P. 2044
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2Z1

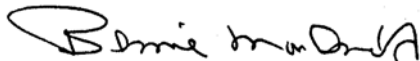
Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de présenter au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique le rapport annuel de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Ce rapport couvre la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le président,

La directrice générale,



Bernard M. MacDonald

Mireille Duguay

TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION

Portée et mandat	1
Membres de la CESPM	2
Personnel de la CESPM	3
Réunions	3
Comités consultatifs	3
Projets de planification	3

BILAN DES ACTIVITÉS 2002-2003

Assurance de la qualité	5
Mécanisme d'examen des programmes	5
Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité	6
Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans le réseau des universités des Maritimes.	7
Données et information	7
Développement de l'infrastructure technique de la Commission	7
<i>Confidentialité</i>	7
<i>Système d'information amélioré sur les dossiers des étudiants (SIAE)</i>	7
<i>Inscription</i>	8
Programme de recherche	8
<i>Sondage auprès des diplômés</i>	8
<i>Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes</i>	9
<i>Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes</i>	10
Demandes de renseignements	10
Stimuler la coopération	10
Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É	10
Services aux provinces et aux établissements	11
Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick	11
Ententes intra-Maritimes de financement des programmes	12
Ententes interprovinciales	12
Entente Nouveau-Brunswick - Québec sur les sciences de la santé	12
Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, la University of Waterloo et la CESPM	13
Protocole d'entente sur la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve et Labrador	13
Entente Terre-Neuve et Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie University sur les disciplines de la réadaptation	13
Entente du Collège vétérinaire de l'Atlantique	13
Aperçu financier	13
Nouveau-Brunswick	13
Nouvelle-Écosse	13
Île-du-Prince-Édouard	14

ANNEXES	15
---------	----

PORTÉE ET MANDAT

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a été établie en 1974. Un « organisme du Conseil des premiers ministres », la CESPM agit comme un « organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire ». En juin 1997, les ministres de l'éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont convenu, après un examen approfondi, de renouveler et de réorienter le mandat de la Commission au moyen de l'« entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire ». Le nouveau mandat a été ratifié par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. L'entente est reproduite à l'annexe A du présent rapport.

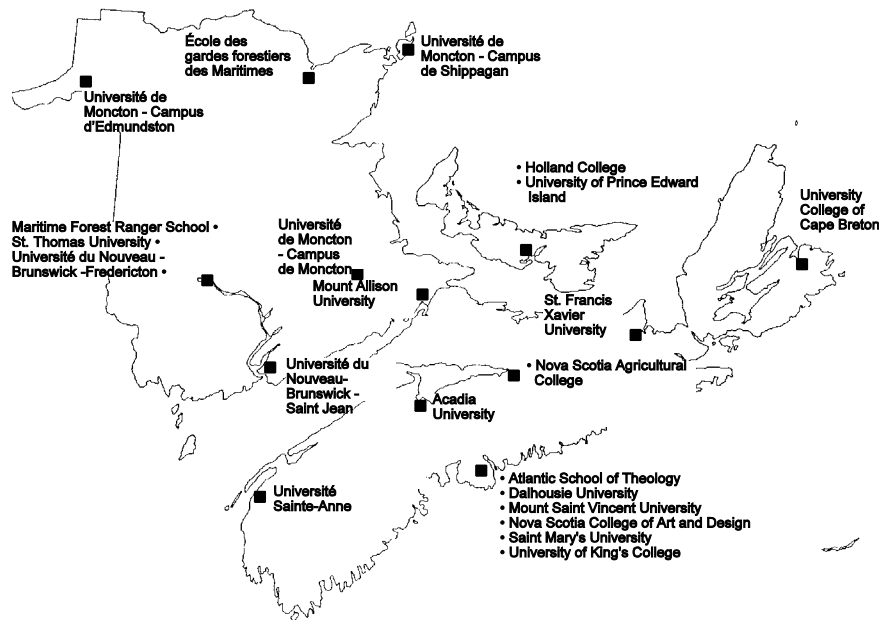
L'entente sert à encadrer et à orienter les activités de la CESPM qui continue de fonctionner à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Les provinces ont convenu que les éléments énoncés dans l'entente continueront de s'appliquer jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles en vigueur dans chaque province soient modifiées. Les principales fonctions

de la Commission sont maintenant les suivantes : assurer la qualité des programmes de formation et de l'enseignement offerts dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence; recueillir, tenir à jour et diffuser de l'information au sujet de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes; stimuler la coopération entre les établissements et les gouvernements pour améliorer le rendement et l'efficacité et administrer des programmes régionaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région des Maritimes afin d'élargir les occasions de formation pour les étudiants des Maritimes. Dans l'exécution de ses fonctions, la Commission donnera la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Dix-huit établissements d'enseignement postsecondaire relèvent de la Commission, dont quatre sont des établissements à campus multiples⁽¹⁾. Il s'agit de tous les établissements financés par l'État offrant des programmes de formation universitaire dans la région et de deux établissements postsecondaires offrant une formation spécialisée en arts appliqués et en technologie⁽²⁾.

Nouveau-Brunswick

Établissements d'enseignement postsecondaire dans les Maritimes relevant de la compétence de la CESPM



École des gardes-forestiers des Maritimes^{(1),(2)}
- Fredericton et Bathurst
Mount Allison University
St. Thomas University
Université de Moncton⁽¹⁾
- Moncton, Edmundston et Shippagan
University of Nouveau Brunswick⁽¹⁾
- Fredericton et Saint John

Nouvelle-Écosse

Acadia University
Atlantic School of Theology
Dalhousie University
Mount Saint Vincent University
Nova Scotia Agricultural College
Nova Scotia College of Art and Design
Saint Mary's University
St. Francis Xavier University
University College of Cape Breton
University of King's College
Université Sainte-Anne

Île-du-Prince-Édouard

Holland College^{(1),(2)}
University of Prince Edward Island

MEMBRES DE LA CESPМ

La CESPМ est composée de dix-neuf membres nommés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Au moins six des dix-neuf membres doivent provenir de chacun des trois groupes suivants : candidats proposés par un comité composé des dirigeants des universités et des représentants des sénats universitaires ou des organismes équivalents (catégorie a); hauts fonctionnaires et chefs administratifs des établissements non universitaires (catégorie b); et le public en général (catégorie c). Au moins un membre de chaque groupe doit provenir de chacune des provinces, soit du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

À la fin de l'année, la Commission était composée des membres suivants :

Catégorie a :

- Neil Boucher, Vice-recteur aux affaires universitaires
Université Sainte-Anne, Pointe-de-l'Église (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- C Bernard M. MacDonald, Président, CESPМ
Vice-recteur à l'administration
Nova Scotia Agricultural College, Truro (N.-É.)

Expiration du mandat : le 31 mars 2004

- C John McLaughlin, Recteur
University of New Brunswick, Fredericton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- C Samuel Scully, Vice-recteur aux affaires universitaires
Dalhousie University, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- C Vianne Timmons
Vice-rectrice développement universitaire
University of Prince Edward Island
Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- C Truong Vo-Van, Vice-recteur aux affaires universitaires
Université de Moncton, Moncton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005

Catégorie b :

- C Louise Boudreau, Directrice générale
Affaires postsecondaires
Ministère de l'Éducation, Fredericton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- C Susan Clark, Directrice générale
NS Advisory Board on Colleges and Universities
Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- C Mike Clow
Directeur de l'éducation permanente et de la formation
Ministère de l'Éducation, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- C Marie T. Mullally, Présidente et directrice générale
Nova Scotia Gaming Corporation, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- C Debbie Pineau, Coordinatrice de l'enseignement
postsecondaire/Éducation permanente et formation
Ministère de l'Éducation, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005
- C Alastair Saunders, Directeur général
Affaires intergouvernementales, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005

Catégorie c :

- C Mark Frison, Mira Gut (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2005

- C F. Winfield Hackett, Rothesay (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- C Daniel Leger, Fredericton (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- C Robert Losier, Alderwood (N.-B.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- C Sue Loucks, Charlottetown (Î.-P.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003
- C Bill MacLeod, Halifax (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2004
- C Jeffrey Yurchesym, Sydney (N.-É.)
Expiration du mandat : le 31 mars 2003

Le 31 mars 2002, il y avait deux postes vacants au sein de la Commission dans la catégorie c, un au Nouveau-Brunswick et un en Nouvelle-Écosse.

PERSONNEL DE LA CESPМ

À la fin de l'année, le personnel de la CESPМ et le personnel à contrat comprenaient :

Directrice générale	Mireille Duguay
Directeur de la recherche et de la planification universitaire	vacant
Directrice des finances	vacant
Agente principale des finances par intérim	Lisa Barwise
Administratrice des bases de données	Mylène Michaud
Agente de recherche	Catherine Brown
Agente de recherche	Sharleen Bulmer
Agente de recherche	Dawn Gordon
Commis - comptabilité et services de soutien aux activités	Rachel Anderson
Adjointe administrative	Joanne Neilson
Secrétaire	Alexandra Gagné
Concepteur de systèmes informatiques	Scott Stonehouse
Agent technique	Brian Penney
Administrateur du réseau local	Dragan Lepir

RÉUNIONS

La Commission tient ses réunions ordinaires aux campus des différents établissements d'enseignement à tour de rôle. Ses membres peuvent ainsi visiter chaque établissement et s'entretenir avec ses représentants pour se tenir au fait des activités et des dossiers courants à chaque endroit.

En 2002-2003, la Commission a tenu cinq réunions aux dates et aux endroits suivants :

Le 16 avril 2002 - Nova Scotia Agricultural College
 Le 24 juin 2002 - St. Francis Xavier University
 Le 16 septembre 2002 - Mount Saint Vincent University
 Le 25 novembre 2002 - St. Thomas University
 Le 10 janvier 2003 - Téléconférence
 Le 17 février 2003 - Saint Mary's University

COMITÉS CONSULTATIFS

La Commission compte sur plusieurs comités consultatifs, composés de membres de la Commission et de représentants des gouvernements et des universités et soutenu par le personnel de la CESPМ, qui donne des conseils et un appui à la Commission relativement à ses différentes activités. Au cours de l'année 2002-2003, voici les comités consultatifs qui étaient en activité :

- Comité consultatif AUA-CESPМ sur les affaires universitaires
- Comité AUA-CESPМ de surveillance de l'assurance de la qualité
- Comité consultatif AUA-CESPМ sur l'information et l'analyse
- Comité des finances de la CESPМ
- Groupe de travail en finances NB/CESPМ
- Groupe de travail de l'enquête de suivi auprès des diplômés universitaires
- Comité provincial des sciences de la santé du N.-B.
- Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É

La liste des membres des comités figure à l'annexe B.

PROJETS DE PLANIFICATION

La nouvelle entente prévoit la présentation d'un plan d'affaires pluriannuel de la CESPМ. Le premier a été soumis à la date demandée, soit en août 1999, aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes. Le deuxième plan d'affaires pluriannuel portant sur la période de 2003-2004 à 2005-2006, a été présenté aux ministres en août 2002. Le document vise à permettre aux intervenants de comprendre le rôle de la Commission ainsi que ses objectifs et ses priorités au cours des prochaines années financières.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

La *Politique en matière d'assurance de la qualité* de la CESPM a été approuvée en novembre 1997 et révisée en février 1998 et 1999. Elle prévoit :

- C un examen des programmes universitaires avant leur mise en oeuvre;
- C la vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité.

Ces deux outils de contrôle de la qualité interagissent pour assurer les gouvernements et le grand public que les universités des Maritimes offrent des programmes d'études de qualité.

Mécanisme d'examen des programmes

Le mécanisme d'examen des programmes a pour but d'améliorer la qualité des programmes d'études et, au bout du compte, à assurer les étudiants éventuels, les employeurs et le grand public que les programmes auxquels sont inscrits et que terminent les étudiants satisfont à des normes convenues de qualité (structure de programme pertinente, ressources humaines et financières, pertinence de l'infrastructure et autres). L'examen vise à déterminer la pertinence du programme, compte tenu de ses objectifs, de sa structure, de la pertinence par rapport à l'établissement, des ressources, des résultats d'apprentissage définis et de leur bien-fondé. Il situe également le programme dans un contexte régional et permet d'éviter tout chevauchement inutile. Pour la vaste majorité des propositions, l'examen du programme dure en moyenne de quatre à cinq semaines.

Conformément à la politique, les établissements sont tenus de présenter les propositions de nouveaux programmes ou de programmes modifiés à la Commission pour les faire approuver avant leur mise en oeuvre. La vaste majorité des propositions font l'objet d'un examen préliminaire par le personnel et sont automatiquement approuvées si elles satisfont aux critères convenus. Tous les programmes approuvés à la suite d'un examen préliminaire le sont à condition que l'établissement procède à une évaluation du programme dans un laps de trois à cinq ans après l'adoption initiale, selon la durée du programme.

Si une proposition ne satisfait pas aux exigences en matière d'information, un complément d'information est demandé à l'établissement, ou la proposition est envoyée au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires pour une évaluation approfondie. Lorsque le programme nouveau ou modifié exige l'apport d'une contribution nouvelle ou

additionnelle de fonds publics, la proposition est examinée plus en profondeur.

De plus, tous les programmes de santé sont soumis à l'évaluation du Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques, devenu, en septembre 2002, le Comité consultatif sur les ressources humaines en santé des Maritimes. Ce comité a établi un nouveau processus, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003, selon lequel les programmes de santé sont examinés à l'étape de l'élaboration. Les programmes de santé font maintenant l'objet d'un examen au cours de leur élaboration et non plus au moment de soumettre une proposition de programme à la Commission.

Une proposition peut être soumise à une évaluation plus approfondie si l'examen préliminaire fait ressortir des préoccupations majeures. La Commission renvoie alors la proposition au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires pour qu'elle l'évalue plus en profondeur. Ce comité effectue l'examen approfondi des programmes nouveaux ou modifiés; conseille la Commission sur les activités continues ou l'élaboration de sa nouvelle politique d'assurance en matière de qualité; fait ressortir les questions qui doivent donner lieu à une recherche et examine les résultats de cette recherche; aide, au besoin, à exécuter des projets à la demande de la Commission.

Comme on le mentionnait ci-dessus, la politique de la CESPM en matière d'assurance de la qualité stipule que les programmes approuvés dans le cadre d'un examen préliminaire doivent être évalués par les établissements dans un laps de trois à cinq ans après leur adoption initiale, et un rapport doit être déposé à la CESPM au plus tard un an à la suite de l'évaluation. Pour s'assurer que le processus demeure pratique, la Commission a décidé qu'au lieu de demander aux universités de faire l'examen de chaque programme nouveau ou considérablement modifié approuvé dans le cadre de l'examen préliminaire, elle choisirait quelques programmes (2 ou 3) par université et demanderait un rapport sommaire de trois pages sur chacun de ces programmes.

Cette exigence en matière de suivi a été établie comme mesure de responsabilité. Lorsque la Commission a décidé de demander aux universités de soumettre un rapport d'évaluation sur les programmes approuvés dans le cadre de l'examen préliminaire, elle visait, entre autres, à vérifier si le processus d'examen préliminaire répond effectivement à ses objectifs en ce qui concerne la qualité des programmes. Le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires s'occupera d'évaluer les rapports sommaires des universités sur les programmes choisis pour s'assurer

que le processus d'examen préliminaire fonctionne efficacement pour ce qui est d'assurer la qualité des programmes.

Comme première étape de la mise en oeuvre du processus de suivi, la Commission a envoyé aux universités une liste de tous les programmes approuvés dans le cadre de l'examen préliminaire et leur a demandé de fournir les dates prévues pour l'évaluation de ces programmes. À la fin novembre 2002, toutes les universités figurant sur le calendrier de la Commission avaient fourni leur réponse. À partir de cette liste, le personnel, à l'aide des critères de sélection établis, a choisi deux ou trois programmes par université. Chaque université devra présenter un rapport sommaire de l'évaluation de suivi de chacun de ces programmes. Le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires a ratifié la liste établie par le personnel à sa réunion du 30 janvier 2003.

On prévoit que chaque université aura reçu à l'automne 2003 la liste des programmes pour lesquels elle devra soumettre un rapport sommaire.

La liste des membres du Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires figure à l'annexe B.

En 2002-2003, la Commission a examiné 68 propositions de programmes. Le tableau 1 résume les décisions concernant les propositions de programmes qui ont été étudiées au cours de l'année. L'annexe C présente la liste complète des programmes et des décisions connexes.

Tableau 1
Résumé des décisions concernant les propositions de programmes - 2002-2003

	A	Ref.	Rep.	I	ID	Ret.	Total
Nouveaux	29	6	-	6	1	1	43
Modifiés	11	-	-	3	10	-	24
Terminés	1	-	-	-	-	-	1
	41 ²	6	0	9	11	1	68

¹Une proposition reportée est une proposition que la Commission renvoie à plus tard, tandis qu'une proposition en instance est une proposition pour laquelle le Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires ou le personnel n'avait pas encore pris de décision à la fin de l'année.

²Vingt et une des 41 propositions ont été approuvées dans le cadre du processus d'examen préliminaire.

A = Approuvé
Ref. = Refusé
Rep. = Reporté

I = En instance
ID = Information et dossier
Ret. = Retiré

Vérification des politiques et des pratiques des établissements en matière d'assurance de la qualité

La fonction de vérification a comme objectif précis de s'assurer que les pratiques des établissements pour évaluer la qualité des programmes existants, et d'autres fonctions s'il y a lieu, sont efficaces en tant que mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité.

Le Comité de surveillance de l'assurance de la qualité, un comité mixte de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et de la Commission, s'occupe des fonctions de vérification au nom de la Commission. Le comité a été établi à titre de comité d'examen par les pairs pour conseiller la CESPM et de la seconder dans ses démarches visant à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes et de l'enseignement dans les établissements d'enseignement postsecondaire qui relèvent de sa compétence en vérifiant de près les activités d'assurance de la qualité menées au sein de ces établissements. Ce processus a pour résultat clé de fournir de l'aide et des conseils aux établissements sur la façon d'améliorer leurs politiques et pratiques actuelles en matière d'assurance de la qualité.

Le Comité de surveillance de l'assurance de la qualité vise principalement à répondre aux deux questions ci-dessous tout en prêtant une attention particulière à la mission et aux valeurs de chaque établissement.

1. Dans quelle mesure l'établissement réalise-t-il les objectifs visés par sa politique en matière d'assurance de la qualité?
2. L'établissement accomplit-il ce qu'il devrait dans le domaine de l'assurance de la qualité?

Le processus de vérification de l'assurance de la qualité est actuellement en phase pilote. Deux universités, la Dalhousie University et la St. Thomas University, se sont portées volontaires pour la phase pilote. La St. Thomas University a été le premier des deux établissements à se soumettre au processus, et le 28 mai 2002, cette université a reçu la version préliminaire du rapport d'évaluation du Comité de surveillance de l'assurance de la qualité. Elle a alors été invitée à valider toutes les données réelles, ce à quoi elle a donné suite le 2 septembre 2002. Son rapport et sa réponse ont été présentés à la Commission à la réunion du 17 février 2003. La Commission a alors convenu d'un modèle pour le rapport et a indiqué que le rapport de la St. Thomas University ferait l'objet d'une approbation finale une fois que la Dalhousie University aurait terminé le processus.

Le 6 novembre 2003, la Dalhousie University a soumis l'autoévaluation de ses politiques en matière d'assurance de la qualité au comité. On a procédé à une visite des lieux le 18 février 2003. Le comité prévoit remettre son rapport préliminaire à cette université au printemps 2003.

Une fois que le processus sera terminé pour les deux établissements, le Comité de surveillance de l'assurance de la qualité révisera et modifiera au besoin le processus de vérification en se fondant sur sa propre évaluation et sur la rétroaction des deux établissements ayant participé à la phase pilote. Le calendrier pour le processus de vérification des autres établissements n'a pas encore été établi.

La liste des membres du Comité AUA-CESPM de surveillance de l'assurance de la qualité figure à l'annexe B.

Évaluation de l'efficacité et des avantages des programmes articulés dans le réseau des universités des Maritimes

En 2001, la Commission a demandé au Comité consultatif AUA-CESPM sur les affaires universitaires de faire une évaluation de l'efficacité et des avantages de tous les programmes articulés qui ont été mis en oeuvre. Pour déterminer la pertinence de l'information disponible pour l'évaluation, le comité a mené un sondage auprès de tous les établissements pour lesquels la Commission a approuvé des programmes articulés. Se fondant sur l'information fournie par les universités, sur la courte histoire des programmes articulés et sur le nombre limité d'inscriptions à ces programmes, le comité a décidé que l'évaluation prévue était prématurée. Le comité a toutefois convenu de l'utilité de produire un document qui ferait ressortir les principaux défis et problèmes associés à cette structure particulière de programme.

À sa réunion du 21 août 2002, le comité a mis la dernière main au rapport préliminaire intitulé *Évaluation préliminaire de l'efficacité et des avantages des programmes articulés offerts dans les Maritimes*. La Commission a ensuite approuvé le document à sa réunion du 16 septembre 2002. Le rapport présente un aperçu de cette structure unique de programme et des dimensions principales qui appuieront son fonctionnement. De plus, le rapport renferme des renseignements importants pour les établissements participants et ceux qui souhaitent élaborer et mettre en oeuvre des programmes articulés. Ce qui est encore plus important cependant, c'est que le rapport fournit un point de départ pour établir des mesures qui permettront d'évaluer la réussite ou l'échec de ce genre de programmes. Le rapport, publié en mars 2003, a été distribué aux intervenants et à tous les collèges communautaires des Maritimes.

DONNÉES ET INFORMATION

La Commission est reconnue depuis longtemps dans les Maritimes et au pays comme un intervenant neutre et une source crédible de données et d'information sur l'enseignement postsecondaire. Le Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse s'occupe de conseiller et d'aider la Commission en assurant la disponibilité des produits et services d'information et de recherche requis

pour satisfaire les besoins des intervenants de la Commission et pour appuyer l'élaboration de politiques, programmes et initiatives efficaces au niveau de l'enseignement postsecondaire. Le rôle du comité comporte la révision périodique des produits et services d'information et de données existantes de la Commission à la lumière des besoins nouveaux ou continus et de la disponibilité des ressources, en permettant ainsi à la Commission d'établir des priorités en matière de recherche et d'autres projets spéciaux, de même qu'en l'aidant à réaliser des projets, le cas échéant.

Développement de l'infrastructure technique de la Commission

Confidentialité

La protection des renseignements personnels par les gouvernements, le secteur privé et les autres organisations est une question dont l'importance prend de l'ampleur. Le document *Normes de la CESPM pour la protection de la confidentialité* renferme un ensemble de lignes directrices et de procédures à suivre tant pour protéger la confidentialité et la vie privée des personnes et des établissements que pour permettre un accès adéquat à l'information. De plus, il permettrait de créer la confiance chez les intervenants quant à l'importance accordée par la CESPM à la question de la confidentialité.

La Commission a approuvé en principe le document à sa réunion du 7 septembre 2001, sous réserve d'une consultation ultérieure auprès d'un avocat et des intervenants afin d'assurer la compatibilité de la norme avec la législation provinciale et fédérale existante ainsi que la faisabilité de son application. Le personnel de la Commission a par la suite incorporé dans la version finale les commentaires des avocats, des intervenants et des commissaires à la protection de la vie privée de chaque province. Le document sera utilisé à l'interne à compter de 2003-2004, après quoi les membres du personnel et les entrepreneurs de l'extérieur travaillant avec des données confidentielles de la CESPM devront signer une entente de non-divulgateion.

Système d'information amélioré sur l'éducation (SIAE)

En 2002-2003, la Commission a continué de collaborer avec chacun des établissements figurant sur son calendrier pour améliorer la qualité et le caractère opportun des données soumises au Système d'information amélioré sur l'éducation (SIAE). Par conséquent, la Commission a pu rationaliser le processus de soumission et voir à faire confirmer le plus possible l'exactitude des données reçues. La Commission continue d'analyser et de vérifier diverses politiques (calcul de l'équivalence à temps plein [ETP], de l'équivalence à temps plein pondérée [ETPP] et de l'état de l'inscription et calcul des sorties pour l'année et des étudiants internationaux au premier cycle) et d'examiner les programmes qui exécutent ces calculs. La Commission est également en train de développer un logiciel de prééparation

pour les Maritimes, comme complément à l'outil E7 de Statistique Canada servant à épurer les données du SIAE. Ce préépurateur pour les Maritimes a été conçu pour permettre de normaliser et de valider les éléments d'information des Maritimes et de les rendre conformes à la politique. Ce logiciel devrait être mis en application à la fin de juin 2003.

La Commission est aussi en train d'élaborer un outil de validation des sorties qui procurera aux établissements les sorties calculées (p. ex. : ETP, ETPP et état de l'inscription) découlant des données soumises. Grâce à cet outil, les établissements pourront valider davantage l'exactitude des données soumises, de même que manipuler les sorties pour leurs propres besoins internes. L'outil devrait être mis en application en juillet 2003.

Avec la production de rapports détaillés sur l'inscription, les ETP et les ETPP dans les divers établissements figurant au calendrier de la Commission, les avantages du SIAE sont de plus en plus manifestes. En vue d'améliorer les communications et d'aborder un nombre de questions, les registraires des universités des Maritimes et le personnel de la CESPM se sont réunis à Halifax le 5 mars 2003. La réunion s'est révélée très utile pour toutes les parties concernées, et plusieurs mesures ont été établies, notamment :

- La Commission continuera de rencontrer les registraires à intervalles réguliers.
- La Commission enverra à chaque établissement, par voie électronique, les données de sortie calculées par étudiant pour faciliter la vérification des rapports.
- La Commission élaborera un document décrivant son rôle, depuis la collecte des données jusqu'à leur diffusion, ainsi que sa relation avec les groupes d'intervenants du SIAE.
- Le personnel de la CESPM examinera la façon dont l'activité étudiante au cours de l'été est calculée dans les sorties pour l'ensemble de l'année et s'assurera que le calcul est effectué conformément aux politiques et aux pratiques passées de la Commission.

La Commission continuera de collaborer avec les établissements afin de rationaliser le processus davantage et d'aider les établissements à confirmer le caractère complet et exact des données.

Il reste du travail à faire concernant le système de gestion de l'information de la Commission, notamment :

- C concevoir et élaborer divers outils pour permettre une meilleure accessibilité aux données conservées;
- C concevoir et élaborer un programme totalement intégré pour le téléchargement des données, la mise à jour des majeures approuvées, la mise à jour de la liste régionale des programmes ainsi que le système de vérification, entre autres;

- C élaborer d'autres améliorations concernant la qualité des données, comme des contraintes pour les données, l'ouverture automatique de sessions et ainsi de suite;
- C poursuivre le travail avec les établissements des Maritimes afin de permettre à la Commission d'utiliser les données du SIAE pour fournir à ses intervenants des produits d'information à valeur ajoutée.

Inscription

La CESPM est une source utile de données sur l'inscription. Le nombre total d'inscriptions à temps plein en 2001-2002 dans les universités situées sur le territoire de la Commission était de 52 335, soit une augmentation d'environ 3,8 % par rapport à 2000-2001. Au niveau du premier cycle, les inscriptions à temps plein ont augmenté de 3,7 % par rapport à 2000-2001, tandis que les inscriptions à temps plein au niveau du deuxième cycle ont augmenté de 6 %. On voit au tableau 2 la répartition des inscriptions universitaires à temps plein par discipline et par niveau d'étude. Les divers programmes faisant partie de chaque discipline sont présentés à l'annexe D.

Programme de recherche

En plus de la collecte, la Commission surveille les données pour déceler les tendances qui doivent faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

Sondage auprès des diplômés

Le programme d'enquêtes auprès des diplômés universitaires des Maritimes, quant aux résultats et aux perceptions de leur éducation postsecondaire, demeure une priorité de la Commission. Le programme a pour objectif de surveiller l'intégration des diplômés récents sur le marché du travail et de suivre de près des éléments comme les tendances à la migration, le remboursement de la dette, le retour aux études et la façon dont les diplômés évaluent divers aspects de leur programme universitaire. De plus, le programme permet à la Commission de suivre les changements relatifs à ces variables clés et la façon dont elles interagissent au fil du temps. La Commission prévoit faire une révision de son programme d'enquêtes à sa réunion du 28 avril 2003.

Le dernier sondage a été mené en 2001 auprès des diplômés de 1999. Les entrevues auprès de ces diplômés ont été faites en mai et juin 2001; le rapport final devrait paraître le 14 mai 2003.

Des sondages ont été menés auprès des diplômés de 1995 en 1996 et auprès des diplômés de 1996 en 1997 et en 2000. La Commission révisera son programme d'enquêtes auprès des diplômés universitaires en 2003-2004.

Tableau 2
Répartition des inscriptions universitaires à plein temps par catégorie de discipline et par niveau
dans les Maritimes - 2001-2002

Catégorie de discipline	Inscriptions à temps plein			Total
	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat	
Sciences agricoles et biologiques	3 314	287	141	3 742
Arts et sciences - Général	10 847	4	15	10 866
Commerce et administration	7 682	690	-	8 372
Éducation, éducation physique, sports et loisirs	4 188	248	25	4 461
Génie et sciences appliquées	3 120	298	132	3 550
Beaux-arts et arts appliqués	1 406	15	-	1 421
Professions de la santé	3 370	610	29	4 009
Humanités et disciplines connexes	3 450	214	92	3 756
Mathématiques et sciences physiques	2 929	328	138	3 395
Sans objet ou non signalé	1 346	4	-	1 350
Sciences sociales et disciplines connexes	6 916	376	121	7 413
Total	48 568	3 074	693	52 335

Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes

À l'automne 2001, la Commission a demandé au Comité consultatif AUA-CESPM sur l'information et l'analyse de préparer une étude sur la question du recrutement et du maintien du corps professoral dans les Maritimes. Compte tenu des résultats d'études semblables dans l'ensemble du Canada et de la prédiction de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) voulant que le pays connaisse bientôt une pénurie de nouveaux candidats qualifiés pour occuper des postes au sein du personnel universitaire, la Commission a jugé qu'une recherche visant à mieux connaître le contexte concernant cette question dans les Maritimes était nécessaire pour aider les intervenants à faire face à ce problème.

Le rapport *Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes* a été publié en août 2002. Le rapport comprenait une étude de la documentation et une analyse des tendances démographiques des professeurs à plein temps et du personnel enseignant à temps partiel dans les Maritimes, de même que les tendances relatives à l'inscription au doctorat et aux diplômés. Le rapport contient également les résultats d'un bref sondage mené auprès des établissements de la région pour examiner les mesures prises ou prévues face à la pénurie de professeurs.

Les principaux résultats du rapport sont décrits ci-dessous.

Démographie et estimation des besoins de professeurs à plein temps

- ° Vingt-sept pour cent de tous les professeurs à plein temps des Maritimes sont âgés d'au moins 55 ans (1999-2000).
- ° On prévoit qu'il faudra pourvoir environ 1 809 postes à plein temps dans les universités des Maritimes au cours des dix prochaines années, soit environ 181 postes par

année.

Tendances chez les professeurs à temps partiel

- ° Entre 1990-1991 et 1997-1998, le nombre de professeurs à plein temps a baissé de 7,2 %; pendant la même période, le nombre de professeurs à temps partiel a augmenté de 39 %.
- ° En 1997-1998, 70 % des professeurs à plein temps étaient titulaires d'un doctorat, contre 33 % chez leurs homologues à temps partiel.

Titulaires d'un doctorat : tendances et estimation de l'offre

- ° Près de 23 % du nombre prévu de postes de professeurs (181 par année) pourraient être pourvus par des diplômés qui ont poursuivi leurs études dans les Maritimes.

Facteurs intervenant dans le recrutement et le maintien du corps professoral

- ° Essentiellement, l'enquête auprès des établissements des Maritimes n'a pas révélé de facteurs propres à un établissement en particulier ou à l'ensemble de la région qui n'ont pas déjà été vus ailleurs au Canada.
- ° De façon générale, la très forte concurrence pour attirer les meilleurs professeurs dans le reste du Canada ne se fait pas encore sentir avec la même intensité dans les établissements principalement axés sur le premier cycle dans les Maritimes, à l'exception de certaines disciplines (médecine vétérinaire, systèmes d'information ou sciences informatiques, génie et sciences infirmières).

Le 31 octobre 2002, la CESPM a organisé un symposium sur le recrutement et le maintien du corps professoral dans les Maritimes, dans l'objectif double d'accroître la sensibilisation aux questions soulevées dans le rapport et de susciter des idées, des suggestions ainsi que des mesures et stratégies précises à l'intention des établissements et des gouvernements face aux problèmes soulevés. L'atelier d'une

journée a attiré des représentants des établissements conférant des grades universitaires, des associations de professeurs, des associations d'étudiants de deuxième cycle, des gouvernements provinciaux, du Conseil des premiers ministres des Maritimes, de l'Association des universités et collèges du Canada et des organismes du gouvernement fédéral.

Un sommaire des discussions du symposium a été élaboré et puis distribué aux participants afin d'obtenir leurs commentaires. Un document sur les stratégies, en cours d'élaboration à la fin de l'année, aidera les établissements et les gouvernements de la région à aborder la question du recrutement et du maintien du corps professoral dans les Maritimes. Ce document devrait paraître à l'automne 2003.

Tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes

La série de publications sur les tendances dans l'enseignement supérieur dans les Maritimes offre de courtes analyses en profondeur sur des questions importantes touchant l'enseignement supérieur dans les Maritimes. Les sujets en voie d'élaboration et prévus pour 2003-2004 comprennent une analyse du profil des étudiants dans les universités des Maritimes (inscription, participation et achèvement des études) et de l'écart salarial entre les sexes (résultats d'emploi en 2001 chez les diplômés des universités des Maritimes de 1999, selon le sexe).

Demandes de renseignements

En 2002-2003, la Commission a reçu de nombreuses demandes de renseignements provenant d'une gamme variée d'intervenants, dont les gouvernements, le public, les étudiants, les professeurs, les établissements et les organismes nationaux. Il s'agissait, pour la plupart, de demandes courantes, mais certaines ont exigé l'analyse et l'intégration de données provenant d'une diversité de sources. Le personnel, par exemple, a préparé, à l'intention du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, une trousse de renseignements détaillés qui comprenait un inventaire des programmes de santé offerts dans les Maritimes, les tendances en matière d'inscription dans ces programmes et une liste des ententes connexes d'achat de places. Le personnel avait préparé une trousse semblable en 2001-2002 pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

STIMULER LA COOPÉRATION

La CESPM a toujours eu pour objectif de stimuler la coopération et la collaboration, ce qui exige avant tout des consultations continues de manière à comprendre la multiplicité des besoins et des perspectives (souvent en opposition) des intervenants. En faisant participer les intervenants du milieu de l'enseignement postsecondaire à la Commission et aux différents comités et ateliers, elle

contribue à favoriser la compréhension et la collaboration. De plus, elle appuie les représentants des gouvernements des Maritimes, s'il y a lieu, dans leur participation aux forums nationaux, y compris les groupes de travail du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É

L'année 2002-2003 a marqué la 32^e année d'existence du Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É. Au cours de l'année, le réseau a commencé à travailler avec le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE) dans le but d'améliorer le réseau informatique en place au Nouveau-Brunswick et, du même coup, d'accroître la connectivité entre les établissements membres. Le réseau permet également à ses membres de partager les frais d'achat et d'assurer le soutien collectif du matériel et des logiciels.

Le Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É est géré par un conseil d'administration formé des chefs des établissements membres et de la directrice générale de la CESPM. Le comité du réseau informatique, qui est formé de directeurs des centres d'informatique de chacun des établissements membres, de même que d'un membre du personnel de la CESPM, relève du conseil d'administration et se réunit régulièrement au cours de l'année pour échanger des renseignements et discuter de questions reliées au réseau. Pour obtenir la liste des membres du conseil d'administration et du comité du réseau, veuillez vous reporter à l'annexe B.

SERVICES AUX PROVINCES ET AUX ÉTABLISSEMENTS

La Commission continue de voir à la gestion des ententes de financement régionales et interprovinciales pour le compte des provinces maritimes et d'offrir des services de financement particuliers aux provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ces services comprennent la préparation des budgets et des prévisions, le traitement des paiements, des recommandations pour l'approbation des paiements, des données sur les inscriptions pour permettre au personnel provincial d'en faire l'analyse, la dotation en personnel et la coordination du travail des comités consultatifs, la surveillance des ententes interprovinciales, l'analyse et la recherche financière, des conseils en matière de planification stratégique et le repérage des tendances dans l'enseignement postsecondaire qui exigent une analyse plus approfondie. En outre, la CESPM produit de nombreuses publications chaque année. On peut trouver une liste de ces publications à l'annexe H.

En Nouvelle-Écosse, ces services sont assurés par le Nova Scotia Advisory Board on College and Universities.

Fonds de projets spéciaux du Nouveau-Brunswick

La Commission administre les fonds dans le cadre de l'initiative de financement des projets spéciaux du Nouveau-Brunswick. Cette initiative vise à produire des résultats dans huit secteurs ciblés par l'allocation de fonds aux universités et à d'autres groupes, dont le gouvernement, pour des activités précises favorisant l'enseignement universitaire au Nouveau-Brunswick.

Chaque année, dès que le budget provincial est annoncé, les universités sont avisées du montant alloué dans le cadre du Fonds de projets spéciaux. Le personnel de la CESPM analyse toutes les demandes de financement avant de les transmettre au ministère de l'Éducation qui prend une décision définitive.

Ententes intra-Maritimes de financement des programmes

En vertu de la formule de financement régional, chacune des trois provinces des Maritimes accorde des subventions pour ses étudiants universitaires inscrits, dans l'une ou l'autre des autres provinces, aux programmes qui ne sont pas offerts dans la province de résidence. Le transfert de fonds à toute

année financière donnée est fondé sur les inscriptions des résidents des Maritimes à ces programmes régionaux deux ans plus tôt (la dernière année pour laquelle les données d'inscriptions sont disponibles au moment où les crédits budgétaires sont établis). Le tableau 3 montre pour chaque université les transferts financiers de 2002-2003 et les inscriptions aux programmes régionaux pour 2001-2002, sur lesquels les transferts sont fondés. Il faut préciser que les transferts entre les provinces sont fondés sur une base nette et qu'ils ne constituent pas un transfert de fonds aux établissements mêmes. Le tableau ne fait pas état du transfert supplémentaire que la Nouvelle-Écosse reçoit du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'école de médecine.

Tableau 3
Transferts de fonds entre les provinces des Maritimes en 2002-2003 en vertu des inscriptions universitaires dans les programmes régionaux de 2000-2001

	PROVINCE DE RÉSIDENCE							
	N.-B.		N.-É.		Î.-P.-É.		TOTAL	
	Inscr. ¹	000 \$	Inscr. ¹	000 \$	Inscr. ¹	000 \$	Inscr. ¹	000 \$
Nouveau-Brunswick								
							0	
Mount Allison University	-	-	0	0	4	356	4	356
St. Thomas University	-	-	1	4	26	1 185	27	1 225
Université de Moncton (Moncton)	-	-	38	3253	23	1 607	61	486
Université de Moncton (Edmundston)	-	-	0	0	1	105	1	105
University of New Brunswick (Fredericton)	-	-	94	1 032,4	80	8 441	174	1 876,5
University of New Brunswick (Saint John)	-	-	1	53	0	0	1	53
Total pour le N.-B.	-	-	134	1 367	134	1 169,4	268	2 536,4
Nouvelle-Écosse								
Acadia University	23	141,3	-	-	13	919	36	2 332
Atlantic School of Theology	5	145	-	-	3	87	8	232
Dalhousie University	375	4 981,7	-	-	165	1 981,8	540	6 963,5
Mount Saint Vincent University	43	2 071	-	-	10	426	53	2 497
NS Agricultural College	73	5 603	-	-	30	2 352	103	7 955
NS College of Art and Design	31	2 477	-	-	10	774	41	3 251
St. Francis Xavier University	28	1 364	-	-	17	1 248	45	2 612
Saint Mary's University	1	97	-	-	8	329	9	426
Université Sainte-Anne	0	0	-	-	4	126	4	126
University College of Cape Breton	6	29	-	-	1	29	7	319
University of King's College	0	0	-	-	11	387	11	387
Total pour la N.-É.	585	6 327,7	-	-	272	2 649,5	847	8 977,2
Île-du-Prince-Édouard								
University of Prince Edward Island	2	15,7	0	0	-	-		15,7
Total pour l'Î.-P.-É.	2	15,7	0	0	-	-		15,7

* Les chiffres ci-dessus ne font pas état du transfert supplémentaire que la Nouvelle-Écosse reçoit du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pour l'école de médecine.

¹Inscr. = Inscriptions équivalentes à temps plein pour l'ensemble de l'année.

ENTENTES INTERPROVINCIALES

En 2002-2003, la Commission a assuré l'application des ententes avec les autres provinces pour permettre l'admission d'étudiants des Maritimes aux programmes d'études non offerts dans la région.

Les inscriptions des étudiants pour l'année 2002-2003 en vertu des diverses ententes interprovinciales sont présentées au tableau 4. Les transferts financiers relatifs à ces ententes sont indiqués dans les états financiers de la Commission, à l'annexe E du présent rapport.

Entente Nouveau-Brunswick - Québec sur les sciences de la santé

Conclue à l'automne 1969, l'entente Nouveau-Brunswick - Québec sur les sciences de la santé prévoit l'accès des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick à divers programmes d'études offerts au Québec, surtout dans le domaine de la santé. Elle prévoit aussi l'inscription d'un étudiant de l'Île-du-Prince-Édouard et d'un étudiant de la Nouvelle-Écosse par année au programme de médecine.

Le Comité provincial des sciences de la santé du Nouveau-Brunswick (CPSSNB) surveille le fonctionnement de cette entente, conseille la Commission concernant les besoins courants des francophones du Nouveau-Brunswick concernant la formation des professionnels de la santé, coordonne les demandes d'admission aux programmes couverts par l'entente et encourage les étudiants à retourner au Nouveau-Brunswick, notamment en s'assurant que les étudiants ont accès aux stages appropriés par rotation au Nouveau-Brunswick. La liste des membres du comité figure à l'annexe B. Chaque année, les membres du CPSSNB rendent visite aux étudiants inscrits aux programmes de sciences de la santé couverts en vertu de l'entente à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Laval pour s'assurer de la bonne administration de l'entente, informer les étudiants au sujet des possibilités d'emploi, encourager les étudiants à retourner au Nouveau-Brunswick et assurer un lien entre la province et les futurs professionnels des sciences de la santé.

Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, Waterloo University et la CESPM

Cette entente prévoit un maximum d'un étudiant à plein temps du Nouveau-Brunswick par année au programme d'optométrie de l'Université de Waterloo et couvre un étudiant additionnel par année jusqu'à septembre 2007 inclusivement. En outre, elle prévoit un maximum d'un étudiant à plein temps de l'Île-du-Prince-Édouard à compter de septembre 2005. Si, pour une année donnée, le nombre d'étudiants admis est inférieur au nombre maximum prévu par l'entente, l'Université de Waterloo peut, l'année suivante, augmenter le nombre d'étudiants admis pour combler le manque à gagner de l'année précédente.

Tableau 4
Ententes interprovinciales - Nombre total des inscriptions en 2002-2003

	Nombre d'étudiants*
Entente Nouveau-Brunswick - Québec	
Agriculture	2
Audiologie et orthophonie	3
Ergothérapie	7
Médecine	95
Art dentaire	13
Médecin vétérinaire	7
Optométrie	9
Pharmacie	22
Physiothérapie	11
	169
Spécialités médicales	
C Médecine familiale	19
C Anesthésie	3
C Anesthésie-réanimation	1
C Dermatologie	1
C Chirurgie générale	2
C Médecine interne	6
C Neurochirurgie	1
C Obstétrique-gynécologie	4
C Chirurgie orthopédique	4
C Psychiatrie	3
C Radiologie	2
C Radio-oncologie	1
C Urologie	1
C Pédiatrie	1
C Oto-rhino-laryngologie	1
C Ophtalmologie	3
C Microbiologie-infectiologie	1
C Chirurgie vasculaire	1
	55
Total	224
Entente tripartite sur l'optométrie entre le gouvernement de l'Ontario, l'Université de Waterloo et la CESPM	
Optométrie	5
Protocole d'entente concernant la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador	
Médecine	30
Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie sur les disciplines de la réadaptation	
Physiothérapie	30
Ergothérapie	24
Entente du Collège vétérinaire de l'Atlantique	ETP pour l'année
Nouveau-Brunswick	52,5
Nouvelle-Écosse	6
Île-du-Prince-Édouard	37
Autres	87
Total	237,5

*Ces chiffres sont préliminaires.

Protocole d'entente concernant la formation médicale entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Terre-Neuve-et-Labrador

L'école de médecine de la Memorial University réserve 10 places par année universitaire pour les candidats admissibles du Nouveau-Brunswick au niveau du premier cycle du programme de médecine. L'entente a débuté au mois de septembre 2000 et prévoit un total de 40 places pour les étudiants de premier cycle à plein temps au programme de médecine dans la quatrième année de l'entente. En outre, deux places par année universitaire sont réservées pour les candidats admissibles de l'Île-du-Prince-Édouard au niveau du premier cycle du programme de médecine, jusqu'à concurrence de huit places à plein temps dans la quatrième année de l'entente.

Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Nouvelle-Écosse/Dalhousie University sur les disciplines de la réadaptation

Un transfert de fonds de la province de Terre-Neuve-et-Labrador en reconnaissance des résidents inscrits dans les disciplines de la réadaptation à la Dalhousie University est également administré par la CESPM au nom de la province de la Nouvelle-Écosse. Un maximum de 24 places en ergothérapie et de 30 places en physiothérapie sont réservées pour les étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador.

Entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique

Selon l'entente de financement interprovincial du Collège vétérinaire de l'Atlantique, qui est administrée par la province de l'Île-du-Prince-Édouard, les quatre provinces de l'Atlantique ont accepté de partager les coûts de fonctionnement et d'entretien permanents liés à la formation des étudiants du Collège vétérinaire de l'Atlantique. Selon cette entente, le rôle de la CESPM est d'affecter le financement annuel de la province du Nouveau-Brunswick à la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné que toutes les provinces de l'Atlantique versent une contribution proportionnelle pour le financement du collège, l'entente garantit un nombre de places aux candidats de ces provinces qui satisfont à toutes les conditions d'admission. On garantit donc, au premier cycle, 13 places par année au Nouveau-Brunswick, 16 à la Nouvelle-Écosse, 10 à l'Île-du-Prince-Édouard et 2 à la province de Terre-Neuve-et-Labrador. En plus des 41 places assignées aux provinces de l'Atlantique, 19 places sont offertes chaque année à des étudiants étrangers. Il faut préciser que les places au deuxième cycle relèvent de l'entente de transfert régional.

APERÇU FINANCIER

Voici un sommaire des subventions de fonctionnement approuvées en 2002-2003 et des annonces budgétaires pour les années à venir.

Nouveau-Brunswick

La province du Nouveau-Brunswick a accordé une augmentation de 2 p. 100 aux universités en guise de troisième tranche d'un engagement de trois ans. L'assistance accordée aux universités est donc passée de 167,7 millions de dollars en 2001-2002 à 179,9 millions de dollars en 2002-2003. La province a maintenu le niveau des subventions d'équipement accordées aux universités à 2,5 millions de dollars. Les fonds ont été utilisés pour rénover les bâtiments existants.

La province a accordé un total de 400 000 \$ à ses quatre universités pour leur permettre d'améliorer leurs chances de succès par rapport aux concours de recherche du gouvernement fédéral.

Nouvelle-Écosse

Le budget initial pour 2002-2003 avait été établi à 200,7 millions de dollars. Vers la fin de l'année financière, la province a augmenté la subvention de fonctionnement aux universités de 6,03 millions de dollars, portant le total de la subvention de fonctionnement à 206,7 millions de dollars pour 2002-2003, soit une augmentation de 3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les fonds ont été attribués aux différents établissements selon la formule de financement établie en 1998.

Il n'y avait aucun budget d'équipement pour l'année financière 2002-2003.

Île-du-Prince-Édouard

L'année financière 2002-2003 a marqué la troisième et dernière année d'un engagement de financement pluriannuel annoncé en 2000. En 2002-2003, les subventions de fonctionnement ont augmenté de un million de dollars pour la University of Prince Edward Island et pour le Holland College. De plus, l'école des sciences infirmières de la University of Prince Edward Island a obtenu 441 300 \$ pour créer quatorze nouvelles places. Dans son discours du trône de novembre 2002, le gouvernement provincial a indiqué qu'il collaborerait avec la University of Prince Edward Island et le Holland College pour élaborer un nouveau plan de financement pluriannuel.

A	Entente relative au renouvellement des dispositions sur la coopération régionale en matière d'enseignement postsecondaire	17
B	Membres des comités de la Commission	21
C	Propositions de programmes considérées pour approbation en 2002-2003	23
D	Principales catégories de disciplines	25
E	États financiers vérifiés	26
F	Affectation des des subventions de fonctionnement sans restrictions - 2002-2003	37
G	Affectation de l'aide de fonctionnement avec restrictions - 2002-2003	38
H	Publications de la CESPМ	39

ANNEXE A
ENTENTE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DES DISPOSITIONS SUR LA COOPÉRATION
RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Entre :

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick, représentée par le ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de la Nouvelle-Écosse, représentée par le ministre de l'Éducation et de la Culture,

et : Sa Majesté la Reine du chef de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, représentée par le ministre de l'Éducation,

(ci-après appelées parfois « les provinces »).

A. INTRODUCTION

Les provinces reconnaissent le rôle important que joue depuis 1973 la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes dans le développement de l'enseignement postsecondaire. Par la présente entente et après consultation, les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes réitèrent leur engagement envers la coopération dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et énoncent les principaux éléments de l'entente touchant la façon et les mécanismes par lesquels cette coopération pourra se poursuivre.

B. ORGANISME RÉGIONAL

1. Les provinces conviennent de continuer d'assurer le fonctionnement de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes à titre d'organisme régional voué à l'enseignement postsecondaire.
2. Les provinces conviennent de modifier les mesures législatives parallèles qui sont en vigueur dans chacune d'entre elles afin de donner effet aux éléments énoncés dans la présente entente.
3. Les provinces conviennent que les éléments énoncés dans la présente entente sous les rubriques figurant ci-dessous serviront à encadrer et à orienter les activités de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes jusqu'à ce que les mesures législatives parallèles soient modifiées.
4. La Commission continuera d'être un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

C. ORIENTATION PREMIÈRE - AU SERVICE D'UNE COLLECTIVITÉ D'APPRENANTS EN PLEINE ÉVOLUTION

1. Dans l'exécution de ses fonctions, on demandera à la Commission de donner la priorité à l'amélioration et au maintien des meilleurs services possibles à l'intention des étudiants en situation d'apprentissage continu.

Ce mandat comprend les éléments suivants :

- a) faire en sorte que les programmes d'étude soient d'une durée idéale et de la meilleure qualité possible;
- b) mettre l'accent sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis et sur l'équivalence des crédits afin de prêter vie au principe selon lequel le dédoublement des efforts ne devrait pas être nécessaire pour obtenir des crédits liés à un apprentissage déjà effectué avec succès;
- c) assurer des transitions en douceur entre le milieu de l'apprentissage et le marché du travail;

- d) assurer un accès équitable et convenable aux possibilités d'apprentissage et mettre ces possibilités à la disposition des apprenants au moment et à l'endroit qui leur convient;
- e) assurer la qualité de l'enseignement.

D. PRINCIPALES FONCTIONS

Les provinces conviennent que les principales fonctions de la Commission seront les suivantes :

1. Assurance de la qualité

La Commission adoptera des mesures en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement dans les établissements postsecondaires relevant de sa compétence.

Ces mesures pourront comprendre l'examen des pratiques des établissements afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes de formation et de l'enseignement ainsi que la présentation de recommandations aux établissements et aux gouvernements.

2. Données et information

La Commission s'assurera que des données seront recueillies, conservées et rendues publiques afin que les établissements postsecondaires relevant de sa compétence s'acquittent de leur obligation redditionnelle et pour appuyer les établissements et les provinces dans leur travail.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) établir des normes sur les données et les systèmes;
- b) établir des critères en matière de rapports publics et produire des rapports publics;
- c) réaliser des études sur des questions de politique publique, les préoccupations des établissements et les questions liées à l'enseignement postsecondaire, ainsi que conseiller les établissements et les gouvernements en ces matières.

3. Stimuler l'action coopérative

On s'attend de la Commission qu'elle prenne des mesures en vue de stimuler l'action coopérative entre les établissements et les gouvernements lorsque cette action est susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacéité du réseau d'enseignement postsecondaire des Maritimes.

Ce mandat peut comprendre les éléments suivants :

- a) encourager les projets qui permettront aux établissements d'offrir des programmes conjoints, complémentaires et régionaux; et
- b) encourager l'élaboration d'ententes administratives, financières et de partage des services susceptibles de réduire les frais généraux des programmes ainsi que l'ensemble des coûts assumés par les étudiants et les gouvernements.

4. Administration des programmes régionaux

La Commission continuera d'élaborer et d'administrer des transferts financiers entre les provinces en vue de financer les programmes régionaux, et elle pourra élaborer et administrer au besoin des ententes financières relativement à des programmes dispensés à l'extérieur de la région afin d'accroître les possibilités d'apprentissage offertes aux étudiants des trois provinces.

E. AUTRES SERVICES ET FONCTIONS

1. La Commission pourra dispenser d'autres services ou s'acquitter d'autres tâches au bénéfice d'un ou de plusieurs établissements et d'une ou de plusieurs provinces, selon les dispositions de son plan d'entreprise.
2. Les provinces conviennent que les décisions relatives à la politique de financement relèvent de chacune d'entre elles. Les provinces pourront demander à la Commission de leur fournir des conseils ou des services dans le but d'établir leur politique de financement ou de financer l'enseignement postsecondaire.

F. OBLIGATION REDDITIONNELLE ET RESSOURCES DE LA COMMISSION

1. La Commission est financée par les provinces et elle doit leur rendre des comptes en faisant rapport aux ministres responsables de l'enseignement postsecondaire.
2. Le financement et l'obligation redditionnelle de la Commission reposent sur un plan d'entreprise pluriannuel.
3. Le plan d'entreprise de la Commission détaillera, par fonction, les activités prévues de la Commission, les résultats escomptés de ces activités ainsi que les ressources nécessaires à leur réalisation.
4. Le plan d'entreprise sera mis à jour annuellement et sera soumis en août de chaque année aux ministres et aux sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire. Il devra décrire clairement les ressources qui seront nécessaires au cours de l'année financière gouvernementale commençant le mois d'avril suivant, contenir une entente de partage convenable entre les provinces en fonction des services dispensés par la Commission à l'échelle régionale et à l'intention de l'une ou l'autre des provinces et être en conformité avec les directives budgétaires fournies par l'entremise du Conseil des premiers Ministres des Maritimes ou en collaboration avec celui-ci.
5. Après consultation auprès des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire dans chacune des provinces, le Conseil des Premiers ministres des Maritimes établira le budget de base de la Commission afin d'assurer le maintien de son fonctionnement; il pourra prévoir de la même façon un budget pour des projets spéciaux.
6. Les ministres et les sous-ministres responsables de l'enseignement postsecondaire examineront de temps à autre le rendement de la Commission à la lumière de son plan d'entreprise approuvé.

G. COMPÉTENCE

1. La Commission se concentrera sur l'enseignement universitaire, ce qui comprend principalement les programmes qui mènent à l'obtention d'un grade.
2. La compétence de la Commission pourra être modifiée avec le consentement des ministres responsables de l'enseignement postsecondaire de chacune des Provinces maritimes.
3. Les provinces conviennent d'examiner plus à fond les possibilités d'ententes de coopération entre elles en ce qui concerne les collèges communautaires et les programmes semblables. D'ici à ce que cet examen soit terminé, les programmes des collèges communautaires n'auront pas à être approuvés par la Commission.

H. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

1. La présidence de la Commission sera distincte de la direction générale du personnel de la Commission.
2. Les provinces conviennent de recruter à l'échelle nationale un directeur général ou une directrice générale.
3. La présidence sera assumée à tour de rôle pendant deux ans par chacune des provinces à compter d'avril 1997.

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION

1. La composition actuelle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes sera maintenue, sous réserve de ce qui suit :
 - (a) Le président ou la présidente sera choisi parmi les dix-neuf membres de la Commission, plutôt que nommé à titre de vingtième membre; et
 - (b) Le directeur général ou la directrice générale sera membre d'office de la Commission.

J. MESURES LÉGISLATIVES

1. Les ministres se pencheront sur les mesures législatives nécessaires à la mise en oeuvre de la présente entente. Les modifications législatives qui s'imposent devraient être menées à terme d'ici avril 1998.

K. FIN DE L'ENTENTE

1. La présente entente sera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures législatives susmentionnées dans chacune des trois provinces; elle prendra fin à cette date.

L. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ENTENTE

1. La présente entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par le Conseil des premiers ministres des Maritimes et lorsqu'elle aura été signée par le ministre responsable de l'enseignement postsecondaire de chacune des provinces.

ANNEXE B
MEMBRES DES COMITÉS DE LA COMMISSION

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Nommés par l'AUA :

Madame Gwendolyn Davies, University of New Brunswick
Monsieur Michael Leiter, Acadia University
Monsieur Ed McAlduff, St. Francis Xavier University

Nommés par la CESPM :

Madame Sue Loucks, Île-du-Prince-Édouard
Madame Debbie Pineau, Île-du-Prince-Édouard
Monsieur Truong Vo-Van, Nouveau-Brunswick - Président

COMITÉ CONSULTATIF AUA-CESPM SUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE

Nommés par l'AUA :

Monsieur Clive Keen, University of Prince Edward Island
Madame Averlyn Pedro, University of New Brunswick
Monsieur Sam Scully, Dalhousie University - Président

Nommés par la CESPM :

Madame Louise Boudreau, Nouveau-Brunswick
Madame Susan Clark, Nouvelle-Écosse
Monsieur Mark Frison, Nouvelle-Écosse
Monsieur Daniel Leger, Nouveau-Brunswick

COMITÉ AUA-CESPM DE SURVEILLANCE DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Monsieur Henry Cowan, Nouveau-Brunswick
Monsieur Ivan Dowling, Île-du-Prince-Édouard
Monsieur Don Wells, Nouvelle-Écosse

Nommés par la CESPM :

Madame Marie Mullally, Nouvelle-Écosse - Présidente
Madame Sue Loucks, Île-du-Prince-Édouard

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

Madame Louise Boudreau, Nouveau-Brunswick
Madame Susan Clark, Nouvelle-Écosse
M. Mike Clow, Île-du-Prince-Édouard
M. Bernie M. MacDonald, Nouvelle-Écosse (président)

GROUPE DE TRAVAIL EN FINANCES NB-CESPM

Madame Louise Boudreau, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
Monsieur Jean-Charles Doucet, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick
Monsieur Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation, Nouveau-Brunswick

COMITÉ PROVINCIAL DES SCIENCES DE LA SANTÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Membres :

Madame Louise Boudreau, Department of Education - Chair
Madame Claire Dennie, Régie de la Santé du Restigouche
Monsieur Jean Hubert, Régie régionale de la santé quatre
Monsieur Patrick Maltais, Université de Moncton
Madame Chantal Michaud, Régie régionale de la santé Beauséjour

Madame Michèle Roussel, ministère de la Santé et du Mieux-être
Madame Lyne St-Pierre-Ellis, ministère de la Santé et du Mieux-être
Dre Annette Séguin, Professional Services, Régie de la santé Acadie-Bathurst

Personnes-ressources :

Dr Omer Doiron, médecin, Dieppe
Monsieur Ronald Pettigrew, Université de Moncton, Campus d'Edmundston
Monsieur Edgar Robichaud, Université de Moncton, Campus de Shippagan
Monsieur Pascal Robichaud, ministère de l'Éducation
Dr Aurel Schofield, Coordonnateur de la formation médicale francophone au Nouveau-Brunswick
Madame Lisa Barwise, personnel de la CESPM
Madame Catherine Brown, personnel de la CESPM
Madame Alexandra Gagné, personnel de la CESPM

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

Monsieur Yvon Fontaine, Université de Moncton
Monsieur Stephen Hoyt, Maritime Forest Ranger School
Monsieur Alex MacAulay, Holland College
Monsieur A. Wayne MacKay, Mount Allison University
Monsieur Wade MacLauchlan, University of Prince Edward Island - Président
Monsieur John McLaughlin, University of New Brunswick
Monsieur Daniel W. O'Brien, St. Thomas University

RÉSEAU INFORMATIQUE N.-B./Î.-P.-É.

M. Helmut Becker, Mount Allison University
M. David Cairns, University of Prince Edward Island
M. Peter Dielissen, St. Thomas University
M. André Lee, Université de Moncton, campus de Moncton
M. Richard MacDonald, Holland College
M. Jocelyn Nadeau, Université de Moncton, campus d'Edmundston
M. Steven Osborne, Université du Nouveau-Brunswick, Saint-John
M. Rina Robichaud, Université de Moncton, campus de Shippagan
M. Greg Sprague, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton
M. Brian Penney, CESPM

COMITÉS SPÉCIAUX

GROUPE DE TRAVAIL DU SONDAGE DE SUIVI AUPRÈS DES DIPLÔMÉS

Madame Paula Cook, Acadia University
Monsieur Mark Frison, Nouvelle-Écosse
Madame Dawn Gordon, CESPM
Madame Jeanne Lofstedt, University of Prince Edward Island
Madame Debbie Pineau, ministère de l'Éducation, Île-du-Prince-Édouard
Monsieur Peter Rans, Nova Scotia Advisory Board on Colleges and Universities
Madame Catherine Brown, CESPM
Madame Mireille Duguay, CESPM

ANNEXE C
ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE PROGRAMMES EN VUE DE SUBVENTIONS
1^{ER} AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

Établissement	Programme	Décisions au 31 mars 2003*	Type**
Acadia University	- MSc in Applied Mathematics and Statistics	EI	M
Dalhousie University	- Bachelor of Community Design (3 year programme)	ES	N
	- Bachelor of Community Design (Major in Urban Design Studies) (4 year programme)	ES	N
	- Bachelor of Community Design (Major in Environmental Planning)	ES	N
	- BHSc in Diagnostic Cytology	NA	N
	- BHSc in Diagnostic Medical Ultrasound	NA	N
	- BHSc in Medical Laboratory Technology	NA	N
	- BHSc in Nuclear Medicine Technology	NA	N
	- BHSc in Radiological Technology	NA	N
	- BHSc in Respiratory Therapy	NA	N
	- Bachelor of Music (joint programme with University of King's College)	ES	N
	- BSc (Environmental Science)	EI	N
	- BSc (Occupational Therapy)	A	M
	- Cooperative Diploma Program in Disability Management	A	M
	- Graduate Programme in Prosthodontics and Biomedical Engineering	A	N
	- Master of Applied Science (co-op)	ID	M
	- Master of Applied Science in Environmental Engineering	A	N
	- Master of Health Informatics	A	N
	- Master of Engineering (co-op)	ID	M
	- Master of Engineering in Environmental Engineering	A	N
	- Master of Information Technology (Education)	W	N
	- Master of Resource and Environmental Management	ES	N
	- Master of Planning (Urban and Rural)	EI	M
	- MSc in Engineering (co-op)	ID	M
	- MSc (Clinical Vision Science) with concurrent Graduate Diploma in Orthoptics and Ophthalmic Medical Technology	A	N
	- Non-thesis MA in Economics	A	M
	- Residency Programme in Health Care for the Elderly	A	N
	- Residency Programme in Medical Oncology	A	N
Mount Saint Vincent University	- Bachelor of Arts in Policy Studies	EI	N
	- Certificate in Professional Writing and Rhetoric	ID	N
Nova Scotia College of Art and Design	- MA (Museum Studies and Cultural Planning)	EI	N
Saint Mary's University	- BA Major in Irish Studies	ES	M
	- Certificate in Linguistics	ES	M
	- Certificate in Mathematical Sciences in Education	ES	N
	- Master of Finance	A	N
	- Master of Management of Cooperatives and Credit Unions	A	N
	- MBA/CMA	ES	M
	- PhD in Astronomy	EI	N
St. Thomas University	- BA (Major in Journalism)	EI	N

Établissement	Programme	Décisions	
		au 31 mars 2003*	Type**
	- Certificate in Native Language Immersion Teaching	A	N
Université de Moncton	- Baccalauréat en administration des affaires (concentration en gestion internationale)	ES	N
	- Baccalauréat en droit-Maîtrise en administration publique	ES	M
	- Baccalauréat en traduction (accéléré)	ES	N
	- Baccalauréat en science infirmière pour infirmière et infirmier immatriculé	EI	M
	- Baccalauréat en science nutrition	ES	N
	- Baccalauréat en science nutrition (co-op)	ID	M
	- Baccalauréat en travail social (programme régulier)	ES	M
	- Baccalauréat en travail social (pour candidats avec un baccalauréat connexe)	ES	M
	- Baccalauréat en travail social (pour candidates qui ont de l'expérience pertinente de travail)	ES	M
	- Baccalauréat ès arts (mineure en traduction)	ID	M
	- Certificat en administration publique	ES	T
	- Certificat en soins infirmiers critiques	ID	M
	- Certificat de 2e cycle en enseignement en déficience visuelle	ES	N
	Université Sainte-Anne	- BA/BEEd	A
- BSc/Bed		A	N
- Maîtrise en éducation		A	N
University College of Cape Breton	- Diploma in Public Administration and Management	ES	N
University of King's College	- Bachelor of Journalism (Combined Honours in Journalism and Interdisciplinary Studies)	A	M
	- Bachelor of Music (joint programme with Dalhousie University)	ES	N
University of New Brunswick	- BA (Minor in Gender Studies)	ID	M
	- BHSc (Respiratory Therapy)	EI	N
	- BSc (Minor in Gender Studies)	ID	M
	- Certificate in Gender Studies	ES	N
University of Prince Edward Island	- BA (Minor in Business Administration)	ID	M
	- BSc (Physics - co-op)	ID	M
	- Certificate in Business Administration	A	N
	- Diploma in Business Administration	A	N
	- MA in Island Studies (Interdisciplinary)	A	N

*ES = approuvé à la suite d'un examen sommaire

A = approuvé par la CESPM

NA = non approuvé par la CESPM

R = reporté par la CESPM

EI = en instance

ID = information et dossier

W=retiré

** N = nouveau programme

M = programme modifié

T = programme terminé (supprimé)

ANNEXE D
DISCIPLINES PAR CATÉGORIES

Éducation	- y compris l'éducation physique
Beaux-arts et arts appliqués	- y compris les beaux-arts, le théâtre et la musique
Lettres et sciences humaines	- y compris la humanités, l'histoire, l'anglais, les langues modernes, la philosophie, les études religieuses, la bibliothéconomie, les relations publiques et le journalisme
Sciences sociales	- y compris le droit, l'administration des affaires, l'administration publique, l'hospitalité, l'économie, le travail social, la sociologie, la psychologie, la science politique, la géographie, les études environnementales, l'anthropologie, l'étude des civilisations, les techniques de secrétariat, la gérontologie et l'étude de la condition féminine
Agriculture et sciences biologiques	- y compris l'agriculture, la biologie, les sciences domestiques, la biochimie, la médecine vétérinaire, la zoologie*, la botanique*, la science des aliments et la biologie marine
Génie et sciences appliquées	- y compris le génie, l'architecture et la foresterie
Professions de la santé	- y compris la médecine, la dentisterie, les sciences infirmières, l'optométrie*, la pharmacie et la médecine de la réadaptation
Mathématiques et sciences physiques	- y compris les mathématiques, l'informatique, la chimie, la géologie, la physique et l'océanographie

Il faudrait noter qu'aucun diplôme n'est actuellement accordé dans les Maritimes dans les domaines marqués par un astérisque (*).

ANNEXE E
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ANNEXE F
AFFECTATION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SANS RESTRICTIONS, 2002-2003*

Nouveau-Brunswick

École des gardes-forestiers des Maritimes	1 732 266 \$
Mount Allison University	13 448 300
St. Thomas University	6 134 300
Université de Moncton	44 072 600
University of New Brunswick	77 382 400
	142 769 866 \$

Nouvelle-Écosse

Acadia University	20 238 963 \$
Dalhousie University	96 042 550
Mount Saint Vincent University	12 124 506
N.S. Agricultural College	4 191 654
N.S. College of Art & Design	4 408 393
Saint Mary's University	19 894 722
St. Francis Xavier University	16 690 243
University College of Cape Breton	13 572 534
University of King's College	2 869 830
Université Sainte-Anne	2 887 700
	192 921 095 \$

Île-du-Prince-Édouard

Holland College	8 657 900 \$
University of Prince Edward Island (note 1)	31 057 851
	39 715 751 \$

Note 1 - Inclut le Atlantic Veterinary College
*année fiscale du gouvernement

ANNEXE G
AFFECTATION DE L'AIDE DE FONCTIONNEMENT AVEC RESTRICTIONS, 2002-2003

	Non relative à l'espace	Modifications et ré- novations	Total
Nouveau-Brunswick			
École des gardes-forestiers des Maritimes	55 540 \$	71 690 \$	127 230 \$
Mount Allison University	291 460	467 860	759 320
St. Thomas University	177 440	148 860	326 300
Université de Moncton	850 080	1 162 470	2 012 550
University of New Brunswick	1 671 100	1 917 010	3 588 110
Projet commun (Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.)	<u>722 268</u>	<u>-</u>	<u>722 268</u>
	<u><u>3 767 888 \$</u></u>	<u><u>3 767 890 \$</u></u>	<u><u>7 535 778 \$</u></u>
Nouvelle-Écosse			
Acadia University	435 215 \$	471 469 \$	906 684 \$
Dalhousie University	1 909 539	1 884 624	3 794 163
Mount Saint Vincent University	294 080	240 674	534 754
N.S. Agricultural College	39 203	39 203	78 406
N.S. College of Art & Design	117 632	102 869	220 501
Saint Mary's University	435 097	409 583	844 480
St. Francis Xavier University	317 594	415 355	732 949
University College of Cape Breton	219 574	234 855	454 429
University of King's College	50 981	50 465	101 446
Université Sainte-Anne	<u>27 447</u>	<u>71 812</u>	<u>99 259</u>
	<u><u>3 846 362 \$</u></u>	<u><u>3 920 889 \$</u></u>	<u><u>7 767 251 \$</u></u>
Île-du-Prince-Édouard			
Holland College	185 300 \$	199 300 \$	384 600 \$
University of Prince Edward Island	314 140	350 360	664 500
Projet commun (Réseau informatique N.-B./Î.-P.-É.)	85 600	-	85 600
Rénovations à l'École des sciences infirmières	<u>-</u>	<u>161 700</u>	<u>161 700</u>
	<u><u>585 040 \$</u></u>	<u><u>711 360 \$</u></u>	<u><u>1 296 700 \$</u></u>

ANNEXE H
PUBLICATIONS DE LA CESPМ

- Plan d'affaires pluriannuel de la CESPМ de 2003-2004 à 2005-2006.** Fredericton (N.-B.), août 2002.
- Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes.** Fredericton (N.-B.), août 2002.
- Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes.** *Ceux qui partent et ceux qui restent : Tendances concernant la mobilité des diplômés universitaires de 1996 des Maritimes en 1997 et 2000.* Fredericton (N.-B.); volume 1, numéro 1, mars 2002.
- Enquête de suivi effectuée en 2000 auprès des diplômés universitaires des Maritimes de 1996.** Préparé par Ipsos Reid, Fredericton (N.-B.); juin 2001.
- Rapport sur les tendances de la recherche postsecondaire au Canada atlantique,** Fredericton (N.-B.), août 2000.
- La clé de notre avenir - Stratégie de renouvellement de la recherche postsecondaire au Canada atlantique,** Fredericton (N.-B.), août 2000.
- Recherche postsecondaire dans le Canada atlantique : profil des établissements,** Fredericton (N.-B.), août 2000.
- Rapport du groupe de travail sur les études en kinésiologie, en éducation à la santé, en récréologie, en loisirs et dans les domaines connexes.** Fredericton (N.-B.); janvier 2000.
- Ensemble de statistiques.** 5^e éd., Fredericton (N.-B.), janvier 2000; 4^e éd., Novembre 1997; 3^e éd., Octobre 1992; 2^e éd., 1988; 1^{re} éd., mars 1986
- Plan d'affaires pluriannuel de la CESPМ de 2000-2001 à 2002-2003.** Fredericton (N.-B.), août 1999.
- Politique en matière d'assurance de la qualité,** Fredericton (N.-B.), février 1999.
- Sondage des diplômés universitaires de 1996,** préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), février 1998.
- Accessibilité à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes,** Fredericton (N.-B.), novembre 1997.
- Rapport Provisoire - Considération par la Commission des options en matière d'assurance de la qualité,** Fredericton (N.-B.), juillet 1997.
- Rapport du sous-comité sénatorial de l'enseignement postsecondaire,** Fredericton (N.-B.), février 1997.
- Options en matière d'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur des Maritimes,** Fredericton (N.-B.), janvier 1997.
- Programmes dans les établissements postsecondaires des Maritimes,** Fredericton (N.-B.), publié annuellement de septembre 1977 à septembre 1988, avril 1990, novembre 1991, octobre 1993, et décembre 1996.
- Sondage des diplômés de 1995 des universités,** préparé par Baseline Market Research Ltd., Fredericton (N.-B.), novembre 1996.
- Rapport de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes au Conseil des premiers ministres des Maritimes sur l'avenir de la CESPМ,** Fredericton (N.-B.), septembre 1996.
- Diminution des subventions gouvernementales et solutions possibles - Le dossier des frais supplémentaires,** préparé par Frank Strain, Fredericton (N.-B.), septembre 1996.
- 1995 Space Inventory,** Fredericton (N.-B.), août 1996.

Frais supplémentaires pour les étudiants étrangers des cycles supérieurs : incidences dans les Provinces maritimes, préparé par John D. McLaughlin, Ph.D., Fredericton (N.-B.), juin 1996.

Défis d'ordre financier : les solutions 1996-1997, Fredericton (N.-B.), avril 1996.

Politiques et procédures pour l'évaluation des programmes dans les universités des Maritimes, Fredericton (N.-B.), avril 1996.

Un cadre informationnel pour l'enseignement supérieur dans les Maritimes, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par G. Grant Clarke, Edward DesRosiers, Stephen Hawkins, décembre 1995.

Plan financier, Fredericton (N.-B.), publié annuellement de 1977 à 1995.

Co-operative Education in the Maritimes - A Statistical Profile, préparé pour la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes par l'Association Canadienne pour l'enseignement co-opératif - Division de l'Atlantique, septembre 1994.

Stratégie de mise en oeuvre des recommandations relatives aux universités des Maritimes, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.

Rôle et capacité prévue 2^e rapport - Universités du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et recommandations générales pour la région, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), novembre 1993.

Role and Planned Capacity Report 1 - Nova Scotia Universities, en collaboration avec le Nova Scotia Council on Higher Education, Fredericton (N.-B.), mai 1991.

Troubles d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire, préparé par Margaret Golick, Ph.D., Fredericton (N.-B.), décembre 1988.

L'aide aux étudiants dans les années 1990, Rapport du comité d'étude de l'aide aux étudiants, Fredericton (N.-B.), novembre 1988.

Une initiative de la CESPM à l'appui de la revue des programmes par les établissements, Fredericton, (N.-B.), août 1986.

CESPM : Politiques, règles de procédure et activités, Fredericton (N.-B.), février 1986.

Aperçu de la recherche - établissements postsecondaires des Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), été 1983.

Une période de transition - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1982-83 à 1984-85, Fredericton (N.-B.), juin 1982.

Institutions postsecondaires des Provinces maritimes - Regards sur nous-mêmes, Fredericton (N.-B.), mai 1981.

Telematics and Higher Education - A Report of the Colloquium, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

Activités, règlements et règles de procédure, Fredericton (N.-B.), janvier 1981.

Planification pour les années 80 - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1980-81 à 1982-83, Fredericton (N.-B.), avril 1980.

Rapport de l'étude de l'aide financière aux étudiants des Maritimes, Fredericton (N.-B.), mars 1980.

Perspectives des années quatre-vingts - planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes 1979-80 à 1981-82, Fredericton (N.-B.), juin 1979.

Équilibre entre les besoins et les ressources - mise à jour de 1978 de la planification triennale développante au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes, Fredericton (N.-B.), janvier 1978.

- En voie d'exécution - planification triennale au niveau de la région pour l'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes**, Fredericton (N.-B.), avril 1977.
- Rapport sur l'enseignement du génie aux Maritimes**, préparé pour la CESPM par le doyen L.W. Shemilt, Fredericton (N.-B.), décembre 1976.
- L'enseignement supérieur dans les Provinces maritimes - 1976 - un aperçu général**, Fredericton (N.-B.), octobre 1976.
- Rapport préparé pour la CESPM sur la formation juridique dans les Provinces maritimes**, par le doyen D.A. Soberman, Fredericton (N.-B.), août 1976.
- Rapport de l'étude sur l'établissement d'une école de médecine vétérinaire dans la région de l'Atlantique**, préparé par la CESPM par le doyen D.G. Howell, Fredericton (N.-B.), août 1975.
- Une approche régionale et unique afin de coordonner l'enseignement supérieur**, brochure, Fredericton (N.-B.), juin 1975.
- Rapport du comité d'étude sur l'enseignement de la langue française au Nouveau-Brunswick**, Fredericton (N.-B.), avril 1975.
- Rapport annuel**, Fredericton (N.-B.), publié annuellement depuis 1975.